

**MAIRIE DE  
SAINT-BONNET-DE-BELLAC  
(HAUTE-VIENNE)  
87300**

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2022</b>
--------------------------------------------------------------

L'an **deux mil vingt deux**

Le : 07 mars à **18 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> mars 2022

**PRESENTS** : M. BOULLE Jean-Claude – MME CHAPPET Ginette  
M. NORMAND Alain - MME PEYRET-MOREAU Bénédicte  
M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal  
MME JAUSSOIN Béatrice – M. HEGARTY Thomas  
MME PORTOLAN Jocelyne - MME CHAPUT Martine

**ABSENT EXCUSE** : M. LEPINE Christian donne pouvoir à Mme PEYRET-MOREAU Bénédicte

**SECRETAIRE** : Monsieur HEGARTY Thomas

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité sans observation.

**ORDRE DU JOUR** :

- Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2021 : le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion du trésorier.  
**Budget assainissement** :  
Compte de gestion du trésorier : adopté à l'unanimité  
Compte administratif : adopté à l'unanimité
  - résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent cumulé de 25 455,90 €
  - résultat de clôture de la section d'investissement : excédent cumulé de 6 718,22 €Soit un résultat global définitif excédentaire de 32 174,12 €  
**Budget principal** :  
Compte de gestion du trésorier : adopté à l'unanimité  
Compte administratif : adopté à l'unanimité
  - résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent cumulé de 316 581,19 €
  - résultat de clôture de la section d'investissement : déficit cumulé de 99 138,39 €Soit un résultat global définitif excédentaire de 217 442,80 €
- Affectation des résultats :  
Budget assainissement : excédent de 25 455,90 € à reporter au crédit du compte 002. Adopté à l'unanimité  
Budget principal : 148 438,39 € affecté en besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) et 168 142,80 € en excédent à reporter au crédit du compte 002. Adopté à l'unanimité
- PRETS 2022 :  
Après consultation de 3 établissements bancaires, M. le maire propose de retenir le moins disant, à savoir le Crédit Agricole pour les prêts suivants :
  - 100 000 € sur 20 ans au taux de 1,20 %
  - 50 000 € de crédit relais FCTVA sur 24 mois au taux de 0,30 %**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- SIDEPA La Gartempe : adhésion de la commune de MORTEMART – modification des statuts  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
- Personnel : convention avec le CDG87 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes  
Permet de recueillir les signalements des agents victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
- SEHV : Adhésion au service « Energies Service Public 87 »  
C'est un service chargé de la mise à disposition d'informations et de conseils, d'outils mutualisés et d'autres interventions dans le domaine de l'énergie.  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
- Cabinet NEOPTIM Consulting : allègement des cotisations assises sur les salaires  
Missions d'audit et de conseil ayant pour objectif d'évaluer et de quantifier des exonérations, des allègements, des sources de recettes, ....  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
- Aide aux réfugiés ukrainiens : sur proposition du maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 1 000 € au Lions Club de Bellac chargé de recevoir les dons destinés au transport des réfugiés ukrainiens sur la région du Haut Limousin.  
Par ailleurs, le maire propose de prévoir une enveloppe de 2 000 € pour venir en aide aux réfugiés qui pourraient être accueillis dans notre secteur. Avis favorable du conseil municipal

### **Questions diverses**

- Mme et M. PONCET Anthony demandent l'autorisation d'inscrire leurs 2 enfants dans les écoles de BELLAC  
Pour : 1 ; Contre : 10

### **Informations du Maire au Conseil Municipal**

- Travaux en cours
  - Chapelle du Pont St Martin : travaux de couverture réalisés, il reste l'électricité à faire.
  - Stade municipal : appel de M. BECKER de l'entreprise MASSY qui doit intervenir les 10 et 11 mars 2022.
  - Logement 17 rue des Tilleuls : le personnel communal a fini les travaux, il reste des petits travaux pour l'entreprise LAGEDAMONT  
Une famille avec 5 enfants arrive en fin de semaine, 4 enfants sont scolarisés à l'école
- UKRAINE : M. le maire fait part au conseil des initiatives locales qui ont vu le jour pour collecter des dons au profit des réfugiés ukrainiens et pour les accueillir ; initiatives auxquelles s'est joint le maire. Par ailleurs, suite au courrier du maire adressé aux habitants de Saint-Bonnet-de-Bellac, des dons ont été effectués immédiatement et des propositions de logements ont été reçues à la mairie.
- ATSEM : démission d'Anaïs BAUDE le 21/01/2022 qui a trouvé un emploi à temps plein plus proche de son domicile sur la région de Limoges.  
Remplacement par Sophie PAILLET du 1<sup>er</sup> février au le 28 février 2022.  
Recrutement de Manon CHADEBECH qui a pris son poste aujourd'hui.

- Collecte de dons Fondation du Patrimoine : environ 10 000 € récoltés.
- Nettoyage des grilles du monument aux morts : Joël Dechâtre propose de prévoir une date pour les travaux à réaliser par les conseillers municipaux. Martine Chaput précise qu'il faut une machine puissante pour le sablage. Voir avec une entreprise spécialisée ou se renseigner auprès de l'Office National des Anciens Combattants.
- Déploiement de la fibre optique : la réception de travaux était prévue fin février mais sans nouvelle à ce jour. La commercialisation interviendra après un délai de 3 mois.
- Radar Nord sens Poitiers/limoges : le maire rappelle qu'il a écrit à Mme la Préfète de la Haute-Vienne suite à l'accident mortel du 02/12/2021. Pas de réponse mais la commune a reçu une invitation à une réunion sur place avec la DDT, la DIRCO, la gendarmerie, un représentant de la Préfecture. Il a été acté que le radar serait déplacé et qu'il fonctionnerait dans les 2 sens de circulation. Il serait installé côté place dans le bourg à hauteur de l'escalier de M. Godfrey (ex maison Lagrange).
- Fiscalité : une convention a été signée entre la CCHLeM qui permet d'accéder à la plateforme CMAGIC. C'est un portail internet sécurisé qui permet de consulter les fichiers fiscaux afin de valoriser les ressources fiscales de la commune.
- Chemins de randonnée : Joël Dechâtre, propose de prévoir une date pour commencer à nettoyer les chemins, fait un appel aux volontaires.  
Rendez-vous Samedi 19 mars à 09h30 sur la place.
- Martine Chaput propose d'installer des tables de pique-nique supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 08 mars deux mil vingt-deux à 0 heure et quinze minutes.